



FUMAGILIN-B

FUMAGILLIN DICYCLOHEXYLAMINE

SOLUBLE POWDER

DIN 02231180

DESCRIPTION: Fumagilin-B is a water-soluble preparation containing the antibiotic fumagillin dicyclohexylamine equivalent to 21 mg fumagillin base per gram of powder.

Fumagillin base has a high specific action against *Nosema apis*, a microscopic single-celled parasite which causes Nosema disease in honey bees. It acts on the multiplying, disease producing parasite in the gut and is not effective against the spores. To eradicate the continuing supply of parasites, Fumagilin-B must be provided over a period of several weeks.

DIRECTIONS FOR USE: Medicated syrup is best prepared at a concentration of 25 mg Fumagillin base per Litre of syrup, usually as a 2:1 syrup (two parts of sugar to one part of water). Fumagilin-B may be dissolved in water or syrup at room temperature. For best results, heat the required amount of water to 35-50°C, then remove the heat source and add the Fumagilin-B and the sugar in that order. To prepare this concentration of medicated syrup, use the following chart:

WATER	+ SUGAR	= SYRUP	+ FUMAGILIN-B
165 L	330 kg	380 L	454 g
35 L	69 kg	80 L	96 g
8.7 L	17 kg	20 L	24 g
1.8 L	3.6 kg	4 L	5 g

Good agitation is essential to assure uniform distribution of the medication.

For the protection of wintering colonies, medicated syrup is best fed in the fall if it is fed only once per year. There may be advantages to feeding medicated syrup in both the fall and the spring.

DOSAGE AND ADMINISTRATION:

Fall Treatment: After all honey supers have been removed, feed medicated syrup at the following rates:

- 7-8 Litres for each 2 chamber colony (approximately 30,000 bees)
- 4 Litres for each 1 chamber colony (approximately 18,000 bees)
- 3 Litres for each 5 frame colony (approximately 12,000 bees)

Feed additional unmedicated syrup to desired colony weight for wintering.

Spring Treatment: In the spring when colonies are stressed due to inclement weather conditions, mite infestations, other disease factors or intensive spring management, additional Nosema control may be indicated. In such cases, feed medicated syrup at the following rates:

- 3-4 Litres for each 2 chamber colony (approximately 20,000 bees)
- 2 Litres for each 1 chamber colony (approximately 12,000 bees)
- 1-2 Litres for each 5 frame colony (approximately 8,000 bees)
- 3-4 Litres for each package colony

Feed additional unmedicated syrup to provide nourishment until nectar is available.

Package bees may have been fed medicated syrup in transit, but such feeding alone is not sufficient to protect against Nosema. Each package colony is best fed Fumagilin-B immediately after installation.

Colonies used for package production should be fed medicated syrup as a principle food source for one month prior to taking to market.

Heavily infested colonies that will no longer take in syrup may be sprayed repeatedly, directly on the bees, frame by frame with a 1:1 sugar syrup (one part sugar to one part water) containing 2 g of Fumagilin-B per Litre of syrup.

WARNINGS: To avoid violative residues in honey, Fumagilin-B should be fed early in the spring or fall and consumed by the bees before the main honey flow begins. Complete treatments at least 4 weeks prior to the main honey flow. Honey collected in supers before the end of the 4 week withdrawal period should not be harvested for human consumption. Honey from brood nest areas of colonies treated with Fumagilin-B should not be harvested for human consumption.

When handling the product, avoid inhalation, oral exposure and direct contact with skin or eyes.

Keep out of reach of children.

STORAGE: Store below 25°C, protected from sunlight. Keep from freezing. Once mixed, do not expose medicated syrup to sunlight.

Vita Bee Health Canada Ltd. 150 Caroline Street, Suite 402, Waterloo, ON N2L 0A5

Distributed by: Can-Vet Animal Health Supplies Ltd. 4-61 Malcolm Road, Guelph, ON N1K 1A7

1-800-265-9754

Manufactured by

beehealth
CANADA

FUMAGILIN-B

POUDRE SOLUBLE DE FUMAGILLINE

DICYCLOHEXYLAMINE

DIN 02231180

DESCRIPTION : Fumagilin-B est une préparation hydrosoluble qui contient l'antibiotique Fumagilline dicyclohexylamine, équivalant à 21 mg de Fumagilline basique par gramme de poudre.

Fumagilin-B agit de façon hautement spécifique contre *Nosema apis*, un parasite microscopique unicellulaire qui cause la nosérose chez les abeilles. Il agit sur le parasite qui cause la nosérose dans l'intestin, mais il n'agit pas contre les spores. Alors pour être efficace, le Fumagilin-B doit être donné durant plusieurs semaines.

MODE D'EMPLOI : Le sirop médicinal est le plus efficace lorsqu'il est préparé à une concentration de 25 mg Fumagilline basique pour chaque litre de sirop, habituellement avec un sirop 2:1 (deux parts de sucre dans une part d'eau). Fumagilin-B peut être dissout dans l'eau ou dans le sirop à température ambiante. Pour de meilleurs résultats, chauffer l'eau entre 35-50 °C, ensuite couper la chaleur et ajouter le Fumagilin-B et le sucre, dans cet ordre.

Pour préparer cette concentration de sirop médicinal, employer la charte suivante :

EAU	+ SUCRE	= SIROP	+ FUMAGILIN-B
165 L	330 kg	380 L	454 g
35 L	69 kg	80 L	96 g
8,7 L	17 kg	20 L	24 g
1,8 L	3,6 kg	4 L	5 g

Il est essentiel de bien agiter le sirop pour assurer une distribution uniforme du médicament.

En cas d'administration unique, administrer le sirop médicinal de préférence à l'automne pour la protection des colonies hivernales. Il y aura cependant des avantages à administrer le sirop médicamenté à l'automne et au printemps.

POSOLOGIE ET MODE D'ADMINISTRATION :

Traitement à l'automne : Une fois que tout le miel accumulé en surplus est enlevé, traiter avec un sirop médicinal d'après la posologie suivante:

- 7-8 litres pour chaque colonie avec un couvain de 2 chambres (environ 30 000 abeilles)
- 4 litres pour chaque colonie avec un couvain d'une chambre (environ 18 000 abeilles)
- 3 litres pour chaque colonie de 5 cadres (environ 12 000 abeilles)

Il faut aussi y ajouter du sirop non médicamenté jusqu'à ce que la colonie ait atteint le poids idéal pour l'hivernation.

Traitement au printemps: Au printemps, quand les colonies sont affaiblies par des conditions climatiques inappropriées, des infestations parasitaires ou autres maladies, il est préférable de les traiter contre la nosérose. Au besoin, traiter avec du sirop médicinal d'après la posologie suivante :

- 3-4 litres pour chaque colonie avec un couvain de 2 chambres (environ 20 000 abeilles)
- 2 litres pour chaque colonie avec un couvain d'une chambre (environ 12 000 abeilles)
- 1-2 litres pour chaque colonie de 5 cadres (environ 8 000 abeilles)
- 3-4 litres pour chaque paquet d'abeilles

Il faut aussi y ajouter du sirop non médicamenté afin d'assurer que la colonie puisse se nourrir jusqu'à ce que les abeilles butinent le nectar.

Administrer le sirop médicinal pendant le transport, mais donner uniquement le traitement n'est alors pas suffisant pour protéger les paquets d'abeilles contre la nosérose. Immédiatement après l'installation, chaque paquet doit être nourri d'un sirop avec Fumagilin-B.

Administrer le sirop médicinal comme source principale de nourriture aux colonies destinées à la production des paquets pendant un mois avant de les livrer aux apiculteurs.

Les colonies qui sont trop affectées par la nosérose pour consommer le sirop peuvent être arrosées à plusieurs reprises, directement sur les abeilles, cadre après cadre, avec un sirop 1:1 (une part de sucre à une part d'eau) qui contient 2 g de Fumagilin-B par litre de sirop.

MISES EN GARDE : Pour éviter les résidus illégaux dans le miel, Fumagilin-B doit être administré au début du printemps ou de l'automne et consommé par les abeilles avant le début de la miellée principale. Les traitements doivent être terminés au moins de 4 semaines avant la miellée principale. Le miel extrait dans les hausses avant la fin de la période de retrait de 4 semaines ne doit pas être récolté pour la consommation humaine. Le miel provenant des secteurs de nids à couvain des colonies traitées par Fumagilin-B ne doit pas être récolté pour la consommation humaine.

Lors de la manipulation du produit, éviter l'inhalation, l'exposition orale et le contact direct avec la peau ou les yeux.

Garder hors de la portée des enfants.

ENTREPOSAGE : Conserver à une température inférieure à 25 °C, et à l'abri de la lumière du soleil. Éviter le gel. Une fois mélangé, ne pas exposer le sirop médicinal au soleil.

Vita Bee Health Canada Ltd. 150 Caroline Street, Suite 402, Waterloo, ON N2L 0A5

Distribué par : Can-Vet Animal Health Supplies Ltd. 4-61 Malcolm Road, Guelph, ON N1K 1A7

1-800-265-9754

Fabriqué par

beehealth
CANADA

FOR VETERINARY USE ONLY

USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT